

Préambule

Alessandra Mariani

Volume 10, numéro 1, 2021

Gouvernance des musées et droit de la culture

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1093106ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1093106ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Québécoise de Promotion des Recherches Étudiantes en
Muséologie (AQPREM)

ISSN

1718-5181 (imprimé)

1929-7815 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Mariani, A. (2021). Préambule. *Muséologies*, 10(1), 7-7.
<https://doi.org/10.7202/1093106ar>

Cette édition de *Muséologies* présente des textes dont le sujet est rarement abordé par les spécialistes du champ muséal francophone. Si la gouvernance des musées et l'appareil législatif qui les encadrent composent le noyau identitaire et logistique de nos institutions culturelles, ils ne sont que trop rarement considérés comme des thèmes centraux, tant dans l'enseignement que dans la recherche universitaire. Ce numéro dirigé par le professeur Yves Bergeron, titulaire de la Chaire de recherche UQAM sur la gouvernance des musées et le droit de la culture, offre plusieurs réflexions relativement aux aspects administratifs et para législatifs qui concourent à l'orientation et à la réalisation des projets culturels. Effectivement, l'existence d'un environnement comme celui de l'institution muséale qui est voué au partage de savoirs, mais qui est également un lieu de contemplation et de diffusion, un forum public et un espace de socialisation, implique une cohérence entre la conception de ses programmes culturels et la structure de gestion qui les rend opérationnels. Ce numéro livre, à cet effet, une histoire d'importance, celle de la gouvernance de grands musées du Québec. Cette histoire qui permet de comprendre les répercussions de cette gouvernance relativement à la situation actuelle peut, sans doute, également favoriser la réflexion en vue d'un développement de nouveaux modèles. Cette édition aborde la convergence de l'arrivée de l'environnement numérique, de la globalisation des musées et du paradigme de la culture durable. Elle examine les normes de la gouvernance muséale au prisme du droit, et offre le témoignage de parcours originaux et d'exception. Elle expose en fait, la diversité et l'étendue des axes de recherche adoptés par la Chaire validant de front, le potentiel et la portée de son existence.